

ADC – AUTO-ÉCOLE DU CENTRE

PROGRAMME DE FORMATION

PERMIS B

Préparation aux épreuves théorique et
pratique de la catégorie B



Organisme	ADC Auto-École du Centre - Centre de formations
Adresse	80 rue Schoelcher, 97232 Le Lamentin
Autre site	Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin
Téléphone	0596 513 493
Courriel	adc-auto-ecole@wanadoo.fr
Site internet	https://www.autoecole-martinique.fr/
Responsable pédagogique	M. Eddy VILLET

Informations essentielles

Intitulé	Formation à la conduite automobile - Permis B
Public visé	Toute personne souhaitant conduire un véhicule relevant de la catégorie B, selon la filière choisie : formation traditionnelle, conduite accompagnée ou conduite supervisée.
Prérequis	Satisfaire aux conditions d'âge de la filière choisie ; disposer des justificatifs réglementaires nécessaires à l'inscription ; ne pas faire l'objet d'une incompatibilité médicale avec la conduite. Pour une première catégorie de permis, fournir l'ASSR 2 ou l'ASR lorsqu'elle est requise.

Durée	Volume individualisé après évaluation préalable. Minimum réglementaire de formation pratique : 20 h sur boîte manuelle, dont au moins 15 h sur voies ouvertes à la circulation ; 13 h sur boîte automatique, dont au moins 10 h sur voies ouvertes à la circulation, hors cas de dispense prévus par les textes.
Rythme et horaires	Cours théoriques en salle mercredi et jeudi de 14 h à 15 h Planification individuelle des séances de conduite
Lieux	80 rue Schoelcher et/ou Habitation Carrère, 97232 Le Lamentin Zones de circulation adaptées aux objectifs pédagogiques.
Délai d'accès	A la demande
Tarif	Conduite : 600 € Frais d'inscription : 150 € Évaluation de départ : 45 € Présentation examen : 45 € Tarif cours de code en ligne pour un mois : 15 € Total : 855 €
Financement	Employeur, CPF, OPCO, France Travail, Région, paiement individuel
Modalité	Formation présentielle, alternant enseignement théorique, entraînement au code et conduite sur véhicule école.
Épreuve théorique	Présentation à l'épreuve théorique générale, si elle est requise, puis à l'épreuve pratique du permis de conduire de catégorie B. La réussite et la délivrance du titre relèvent de l'autorité administrative.

Objectifs de la formation

Objectif général	Acquérir les connaissances, les savoir-faire et les comportements nécessaires pour conduire un véhicule de catégorie B de manière sûre, responsable, autonome et respectueuse des autres usagers, puis se présenter aux épreuves réglementaires du permis B.
Objectifs opérationnels	• Connaître et appliquer les règles du Code de la route. • Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul. • Appréhender la route et circuler dans des conditions normales. • Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. • Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. • Analyser les risques, adapter son comportement et prendre en compte ses limites personnelles.
Reconnaissance visée	Permis de conduire de la catégorie B, délivré par l'autorité administrative après réussite aux épreuves réglementaires.
Véhicules accessibles	Véhicules relevant de la catégorie B, dans les limites de puissance et de rapport puissance/poids prévues par la réglementation.

Programme pédagogique

Organisation du parcours	Le parcours est construit à partir de l'évaluation préalable et s'appuie sur les quatre compétences du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne. La progression est individualisée et tracée dans le livret d'apprentissage.
1. Maîtriser le maniement du véhicule	• Connaître les principaux organes, commandes et contrôles. • S'installer et quitter le poste de conduite en sécurité. • Tenir le volant, maintenir une trajectoire, démarrer et s'arrêter. • Doser l'accélération et le freinage, utiliser la boîte de vitesses. • Diriger le véhicule en marche avant et arrière. • Observer autour du véhicule et effectuer les vérifications utiles.
2. Appréhender la route	• Rechercher la signalisation et les indices utiles. • Positionner le véhicule et choisir la voie de circulation. • Adapter l'allure et respecter les distances de sécurité. • Détecter et franchir les intersections. • Changer de direction et circuler dans les giratoires. • S'arrêter et stationner en sécurité.
3. Partager la route	• Évaluer et maintenir les distances de sécurité. • Croiser, dépasser et être dépassé en sécurité. • Conduire en virage et en déclivité. • Adapter son comportement aux autres usagers. • S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide. • Conduire en circulation dense, avec visibilité ou adhérence réduite, et la nuit lorsque les conditions le permettent.
4. Conduire de façon autonome	• Suivre un itinéraire et préparer un trajet. • Comprendre les risques liés aux situations et à la conduite. • Prendre en compte vitesse, alcool, stupéfiants, médicaments, fatigue, distractions et téléphone. • Adopter les comportements adaptés en cas d'accident. • Utiliser les aides à la conduite en connaissant leurs limites. • Pratiquer l'écoconduite et entretenir la sécurité du véhicule.

Organisation de la formation

Méthodes pédagogiques	• Apports théoriques, explications et démonstrations. • Exercices guidés et mises en situation réelles de conduite. • Observation, autoévaluation et analyse des situations. • Objectifs annoncés en début de séance et bilan en fin de séance. • Entraînement aux situations d'examen.
Moyens pédagogiques	• Salles équipées d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs. • Supports de cours et outils d'entraînement au Code de la route. • Véhicules école de catégorie B à double commande. • Livret d'apprentissage et outils de suivi. • Parcours routiers variés adaptés aux compétences travaillées.

Encadrement	Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires des qualifications et autorisations d'enseigner requises.
Accessibilité	Les besoins spécifiques sont recueillis dès le premier contact. Les adaptations possibles sont étudiées avec le candidat et le référent handicap. Une orientation vers un partenaire compétent est recherchée si nécessaire.
Contact handicap	Madame Gilberte JEAN – Tél.06 96 20 56 28 - gilbertejean29@gmail.com

Évaluation et validation

Évaluation fin de parcours	Bilan de compétences et, si prévu, examen blanc. Trace : bilan final et décision pédagogique de présentation.
Certification visée	Épreuve théorique générale si elle est requise, puis épreuve pratique organisée par l'administration. Le résultat officiel est délivré par l'autorité compétente.
Présentation aux examens	La présentation est proposée lorsque les compétences sont jugées suffisantes, sous réserve des conditions administratives, de la réussite à l'épreuve théorique lorsqu'elle est exigée et de la disponibilité des places.

Résultats - Réclamations

Indicateurs de résultats	Taux de réussite : 67 % Taux de satisfaction : 95 %
Données ADC	Taux de réussite : Nombre de stagiaires admis / Nombre de stagiaires présentés Taux de satisfaction : Le pourcentage de satisfaction globale de la formation est calculé à partir de la moyenne des notes attribuées par les répondants sur une échelle de 1 à 5.
Réclamations	Téléphone : 0596 513 493 Courriel : adc-auto-ecole@wanadoo.fr L'établissement accuse réception, analyse la demande, répond et conserve une trace des actions correctives.